

32 HEURES

**ENGAGEONS
LA BATAILLE**

MAINTENANT !



SOMMAIRE

DOSSIER

Réduction du temps de travail

7

Les luttes

4 et 5

INTERNATIONAL

11 - 15

LA SANTÉ D'UNE ENTREPRISE PASSE AUSSI PAR CELLE DE SES SALARIÉS

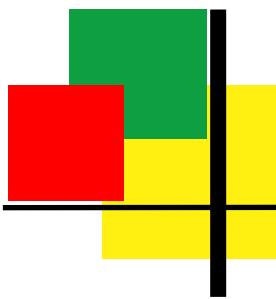


470 000*
ENTREPRISES NE PROPOSENT
PAS DE COUVERTURE SANTÉ
À LEURS COLLABORATEURS.

Qui a dit qu'un dirigeant de petite entreprise ne pouvait pas protéger ses salariés ?

Humanis, 1^{er} acteur en santé collective, propose une couverture santé simple et efficace, conçue spécialement pour les TPE de moins de 10 salariés.
Humanis est un groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif.

Votre contact : **Catherine Jousse** ■ catherine.jousse@humanis.com



Pas de travail sans bon salaire, LA GRÈVE, L'OUTIL POUR ÊTRE ENTENDUS !

Halte aux mensonges du patronat, des médias, et du gouvernement. **Le travail salarié est une richesse et non un coût !**

Ce qui coûte cher, ce sont les choix d'austérité, de régression sociale qui augmentent le chômage et les dépenses de la Protection sociale.

Ce qui coûte cher, ce sont les choix de toujours plus pour l'actionnaire et toujours moins pour les salaires, l'emploi, l'investissement, la recherche.

Ceux qui font ces choix mentent sur les « coûts, la compétitivité », et se payent grassement :

- ☞ **180 800 €/mois, avec + 4,5 % en 2014, c'est le salaire moyen d'un PDG du CAC 40,**
- ☞ **1750 €/mois, c'est le salaire médian des salariés (50 % en dessous/ 50 % au-dessus : c'est moins 50 € de 2009 à 2014),**
- ☞ **+ 22 cts/heure, c'est l'augmentation du SMIC depuis 2012,**
- ☞ **+ 20 Milliards d'€ d'aides aux employeurs pris sur nos impôts, c'est le CICE créé par Valls/Hollande, qui représente 724 €/ménage,**
- ☞ **+1,472 milliard d'€, c'est l'augmentation des profits sur 6 mois 2015/2014 de 6 sociétés : Solvay, Michelin, Total, Sanofi, Air Liquide. Des multinationales qui licencient, cassent l'industrie et la recherche, touchent le CICE et les aides publiques payées par nos impôts.**

49 000 emplois à 2500 €/mois pourraient être créés avec cette augmentation des profits des 6 mois de 2015, sur le périmètre de ces sociétés !

Les 5 400 000 chômeurs du pays pourraient percevoir un salaire de 1 750 €/mois (2 500 € socialisé) avec les 240 milliards d'€/an dont profitent les employeurs sans créer d'emplois : **avec plus de salariés dans les entreprises, on améliore les conditions de vie et de travail.**

A quelques jours/semaines, de la tenue des « négociations salariales annuelles », l'intervention des salariés doit s'exprimer **avec force et ténacité** pour obtenir de vraies augmentations sur les salaires et l'emploi.

Les Sanofi Sisteron ont imposé + 80 €/mois. D'autres salariés ont aussi gagné avec la CGT dans d'autres usines. C'est donc faisable !

**DISCUTONS DES REVENDICATIONS !
ORGANISONS LA GREVE !
AGISSONS POUR GAGNER !
AVEC LA CGT, EN CONFIANCE !**

n° 516

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.68.88
Fax : 01.55.82.69.15
<http://www.fnic-cgt.fr>
Email : contact@fnic-cgt.fr
Directeur de la publication : Carlos MOREIRA
Commission paritaire n° 0118 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Bimestriel—1,06 €
Imprimé par Rivet Presse/Edition
Issn = 0763-7497

GRAFTECH :

les salariées en résistance.



Depuis le 9 avril, les salariées de Graftech à Notre Dame-de-Briançon continuent de lutter contre des patrons voyous. Les dirigeants de l'entreprise ont l'intention de faire partir en Italie le parc machines, alors qu'un repreneur crédible est en discussion avec les dirigeants de Graftech et le gouvernement. Les manœuvres de la direction pour déménager ont commencé pendant les congés d'été !

Depuis l'annonce de la fermeture du site, les salariées de Graftech, soutenues par les élus du bassin d'Aigue-blanche, demandent des **comptes aux dirigeants de l'usine : entreprise de pointe, elle fait des bénéfices et dispose d'un carnet de commandes bien garni. Mais ça ne suffit pas aux actionnaires américains.**

Elus et populations ne peuvent tolérer un tel mépris, au moment où une solution se discute autour d'un projet industriel, qui mobilise les élus de la vallée, les syndicalistes et les services de l'Etat.

Le pire étant l'embauche pour 6 mois par Graftech d'un Directeur des Ressources Humaines mercenaire, rémunéré à 20 000€ par mois, pour liquider le site. Cet individu a fait évacuer sans ménagement et fermé le site, le 11 septembre. Devant la demande d'explication du personnel, sa seule réponse a été de convoquer le délégué CGT pour un entretien susceptible de déboucher sur une sanction disciplinaire. **Inadmissible.**

Nous sommes visiblement en présence d'une stratégie de déstabilisation pilotée par Graftech pour affaiblir la mobilisation en faveur d'une reprise du site par un repreneur déclaré. Mais cette stratégie va bien plus loin en s'attaquant au droit du travail et aux libertés syndicales :

✍ **En mettant** des chaînes aux grilles de l'usine, nous considérons que nous sommes en plein « lock out ». La CGT dénonce cette pratique patronale qui est interdite en France.

✍ **En convoquant** les délégués syndicaux, la CGT considère que c'est de la discrimination syndicale ! La CGT rappelle que cette pratique est aussi interdite.

✍ **Rien n'appartient à GrafTech, tout appartient à des femmes et des hommes qui ont mis leur cœur et leur savoir-faire depuis des décennies au service de truands, et qui viennent piller sans aucun état d'âme. Quel remerciement. **Ecœurant !!!****

✍ Cette réaction est un extrait de réactions de salariées, choquées par la violence de leur évacuation de l'usine par le mercenaire loué 20 000 euros par mois par la direction de Graftech, pour faire le sale boulot de la liquidation du site. Mais nous ne laisserons pas des élus syndicaux aller seuls au massacre. Graftech doit le savoir.

Devant un tel mépris, le syndicat CGT a décidé la poursuite de la mobilisation pour obtenir des réponses de Graftech, mais aussi des représentants de l'Etat.

.../...

Lundi 21 septembre 2015 :

Blocage des camions de déménagement des machines et soutien aux 2 délégués syndicaux convoqués pour sanction disciplinaire par la direction, pour avoir défendu leurs collègues

Mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 :

Poursuite du blocage jusqu'à la rencontre du jeudi 24 entre le ministère et les dirigeants de Graftech, qui doit décider de l'avenir du site.

Un courrier de l'UD 73 a été envoyé au préfet pour faire état de la situation et pour exiger que l'Etat joue enfin son rôle que Graftech respecte ses engagements à l'égard du preneur.

La CGT 73 demande à l'Etat d'intervenir pour que cessent les pratiques du DRH à Graftech.

La CGT 73 demande que nous soyons associés aux réunions pour la reprise industrielle de l'usine.



La CGT 73 et la Fédération des Industries chimiques CGT demandent au Ministre de l'Industrie MACRON, qu'une réponse soit apportée à notre courrier du 30 avril 2015.

Succès de la CGT sur les deux sites Aptar, Brecey et Granville.

La CGT Aptar, accompagnée de représentants de la CGT Manpower et de la CGT Adecco, a mené le jeudi 17 septembre dernier, une action sur le site d'Aptar pour :

- **L'embauche des intérimaires,**
- **Les conditions de travail, de santé et de sécurité,**
- **Le respect de l'égalité de traitement entre les intérimaires et les CDI,**
- **La prime d'ancienneté au prorata du temps de présence pour les intérimaires.**

RESULTATS :

Après la mobilisation et discussion avec la direction, la **CGT Aptar** a obtenu un **engagement** des représentants des usines Aptar de Granville et Brécey pour l'embauche d'intérimaires.

Les intérimaires sont des salariés à part entière qui ne doivent pas être des laissés pour compte et la CGT Aptar continuera de faire le maximum pour qu'ils soient tous embauchés.

La lutte continue, alors n'hésitez pas à interpeller vos délégués CGT.



Expertise PSE Assistance
Conseil Analyse OS Qualité de Vie au Travail
Risques Psychosociaux Gestion Droits des élus
Comptabilité des CE CHSCT CE Formation
Accompagnement Plan social Comptes annuels

LES CLEFS POUR ANTICIPER ET AGIR



L'expertise au service des élus CE et CHSCT

Décrypter les comptes, anticiper les difficultés, démêler les impacts de réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi et les rémunérations, éclairer sur la stratégie des actionnaires, repérer les conséquences sur l'organisation du travail... mais aussi, prévenir le stress dans l'entreprise, analyser les conditions de travail et détecter les facteurs de risques, proposer des solutions...

Chaque jour, nos consultants experts, présents à Paris et en Région, sont au service des élus, des CE et des CHSCT pour leur permettre d'anticiper et de mieux agir.

www.apex-isast.fr

twitter.com/Apex_Isast
facebook.com/apex-isast

Les 32 heures ... maintenant !

Engageons la bataille à l'entreprise !

Les statistiques montrent que, depuis 20 ans, tous les pays ont réduit le temps de travail. En France, la réduction du temps de travail a été conquise par les luttes ouvrières à l'avant-garde des autres pays. Alors que le fascisme prenait le pouvoir en Allemagne, en Espagne, en Italie, en 1936, les travailleurs, en France, gagnaient les 40 heures, les congés payés.

Tout en étant conscients des « flexibilités » imposées aux salariés avec le passage aux 35 heures, il nous faut avoir un regard lucide sur le bilan réel :

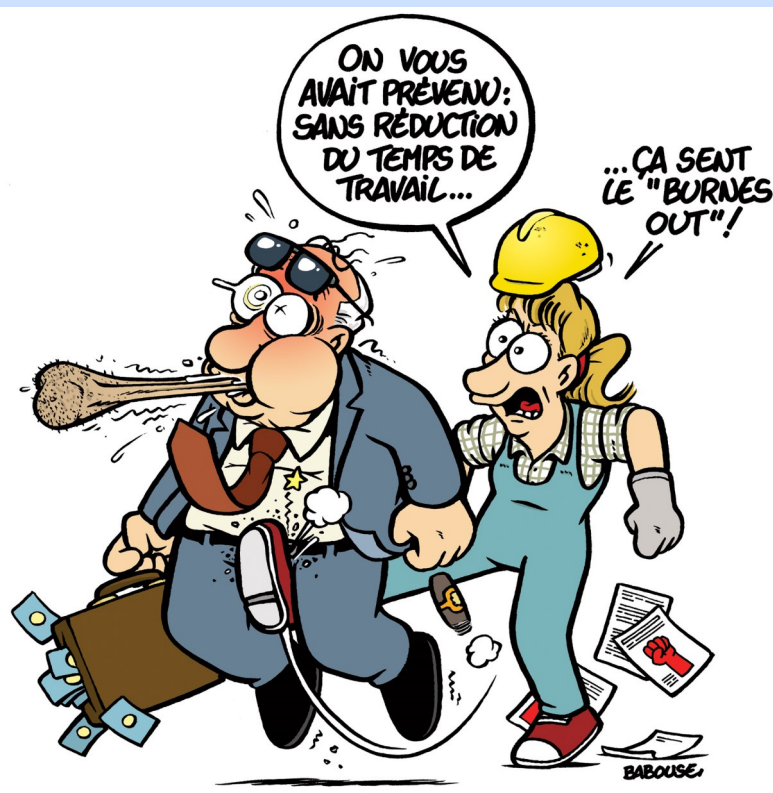
- Les 35 heures sont appréciées par l'augmentation du temps libre, et notamment par les femmes qui ont pu s'inscrire davantage dans leur activité professionnelle.
- Les 35 heures ont été créatrices d'emplois. Mais le nombre de ces emplois a été insuffisant au regard du simple « calcul mathématique » des 35/39^{ème}, du fait de la violence inouïe de la réaction patronale à cette avancée sociale.

Le lessivage permanent de nos cerveaux (dans les entreprises, à la télévision) voudrait nous convaincre de la « nocivité » des 35 heures ! Mais, au quotidien, qu'est-ce qu'on constate ?

Les salariés sont démotivés parce qu'ils n'arrivent pas à bien faire leur travail. Les manques d'effectifs pèsent partout sur les conditions de travail. Les travailleurs ne se résignent à travailler « plus » que le revolver sur la tempe (salaires trop faibles, chantage à l'emploi, comme chez Smart par exemple, etc..).

Réduire le temps de travail en augmentant nos salaires, c'est possible. C'est aussi nécessaire pour l'emploi et pour de meilleures conditions de travail.

Mesurer le temps réel de travail est devenu trop souvent impossible du fait des nouvelles technologies qui déplacent le travail dans la sphère privée des salariés, « branchés » en permanence.



Pour les salariés aux horaires fixes, c'est la chasse aux temps « non productifs », à l'intensification du travail, à la réduction des emplois. **Stress**, « burn-out », **TMS**, **suicides** : autant de prix à payer par les salariés au nom de la « compétitivité », les emplois étant mis sans cesse sur la « sellette ».

Le temps des salariés, c'est « la gagne » des patrons, le cœur de l'exploitation. Les gains de productivité sont entièrement accaparés par le capital. La preuve, entre 2000 et 2010 :

- ✈ **Chimie** : -17 % d'emplois et +25 % de valeur ajoutée.
- ✈ **Caoutchouc** : -34 % d'emplois et + 46 % de valeur ajoutée.
- ✈ **Plasturgie** : - 35 % d'emplois, et + 35 % de valeur ajoutée.

Les 32 heures ? UNE URGENCE !

« En France, le temps de travail est déjà le plus faible du monde ! »



FAUX ❌

cher, etc. ... Et on *aurait le culot d'en vouloir encore plus ??* Oui !

Car la réalité est tout autre. Le graphique ci-dessous donne le temps de travail **réel** des salariés dans différents pays d'Europe (source OCDE).

C'est en **Allemagne** que le temps de travail réel est le plus **faible** avec 1371

On nous explique tranquillement que les travailleurs français sont déjà les mieux lotis du monde : congés payés, RTT, salaires élevés, donc « coût du travail » trop

heures travaillées par salariés en 2014. A l'autre bout du tableau, les **Grecs** sont les plus travailleurs, avec 2042 heures travaillées.

Avec cette réalité des chiffres, on est bien loin des « clichés » des Allemands qui ne font que travailler, et des Grecs qui ne font que se reposer.

La France est dans la moyenne européenne, avec 1473 heures de travail réel par salarié en 2014.

Notons au passage que les pays où l'on travaille le plus longtemps dans l'année, ceux de la partie droite du graphique, sont ceux qui sont parmi



les plus en difficulté économique, et les plus endettés. Cela **discrédite** complètement le **discours du MEDEF** consistant à dire que la réduction du temps de travail serait une catastrophe économique.

« Si vous réduisez mes charges, je crée un million d'emplois »



FAUX ❌

Le pacte de responsabilité, les exonérations de cotisations sociales, les réductions fiscales, la régression du droit social, les aides publiques diverses représentent plus de 4 500 dispositifs au service des patrons, tous censés sauver ou créer des emplois ! Seuls les dividendes, les profits augmentent.

Les **chiffres** sont là, sans appel ni contestation possible : les **aides publiques se succèdent** au gré des gouvernements, et le **chômage augmente sans cesse**.

TOTAL, SANOFI, L'OREAL, MICHELIN, SOLVAY, AIR LIQUIDE : ces 6 groupes viennent de déclarer, uniquement sur le premier semestre 2015, une augmentation **de 1,472 milliard de profits supplémentaires par rapport à 2014**. Et tous cassent l'emploi avec des fermetures d'usines, la suppression de la recherche, ou encore des restructurations successives, mobilités forcées, bref toujours une logique, le profit, et toujours pour victimes : les salariés.

Selon la Cour des Comptes, l'ensemble des dispositifs d'aides financières aux entreprises s'élève à près de 240 milliards d'€ chaque année soustraits à l'Etat, aux collectivités, donc aux salariés : une somme qui représenterait, par une autre utilisation, la capacité de rémunérer 8 millions de salariés par an avec un salaire de 1700 €/mois (2500 €, cotisations patronales incluses).

« Réduire le temps de travail ça crée des emplois »

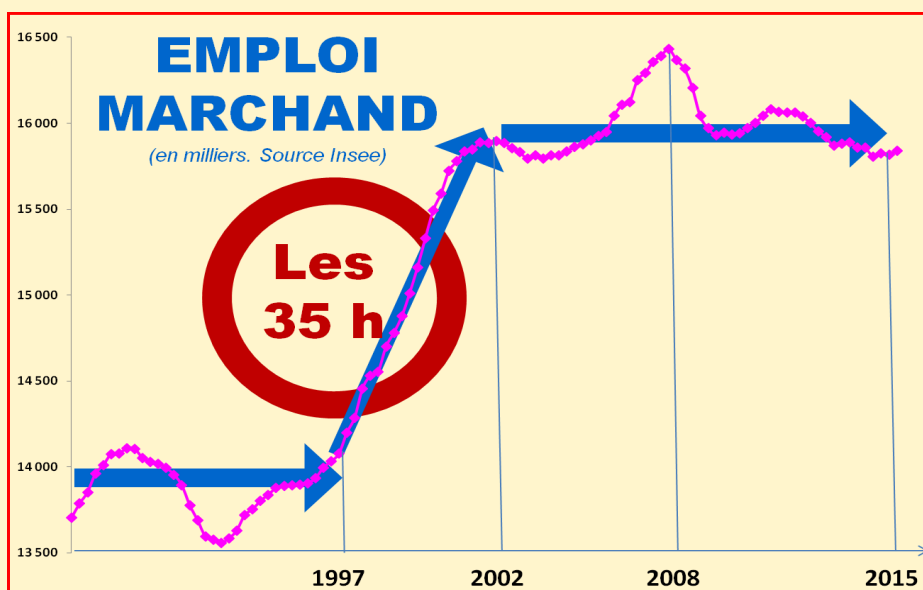


VRAI ✓

Husson s'appuie sur ces créations record enregistrées lors du passage aux 35 heures et, à l'inverse, à la panne d'emplois entre 2002 et 2006, pour attribuer à la réduction du temps de travail un rôle essentiel de la dynamique de l'emploi.

Sa **démonstration** s'oppose à la propagande patronale faisant de la baisse du coût du travail le moteur des créations d'emploi. Pas étonnant qu'il ne passe jamais à la télé !!

Le graphique ci-dessous donne l'évolution de l'emploi salarié du secteur marchand selon l'INSEE. Il montre très bien la « marche d'escalier » franchie par l'emploi à l'occasion du passage aux 35 heures, entre 1998 et 2002. L'économiste **Michel**



Durant les deux dernières décennies, l'intégralité des emplois créés dans le secteur marchand l'ont été par réduction du temps de travail.

Le **chômage** et le **temps partiel**, qui se sont développés fortement depuis le milieu des années 70, peuvent également être considérés comme une forme de réduction du temps de travail, mais avec **quels dégâts sociaux !**

reste donc toujours la variable d'ajustement entre offre et demande de travail, et la question n'est pas de savoir « si » elle baisse mais **comment** :

- ↳ Soit sous la forme imposée par les employeurs, à savoir du **temps partiel** (en particulier pour les femmes) et du **chômage**,
- ↳ soit sous la forme imposée par le monde du travail aux employeurs, à savoir une **réduction du temps de travail avec maintien du salaire**.

Nous travaillons à mi-temps par rapport à nos arrière-grands-parents, et compte tenu de la productivité atteinte aujourd'hui, si tel n'avait pas été le cas, le chômage aurait atteint des niveaux insurmontables.

Il faut établir une autre utilisation des **gains de productivité**. Au lieu d'être transférés aux actionnaires, ils devraient être affectés, selon une "règle des trois tiers", à la **création d'emplois** par baisse du temps de travail, à la **revalorisation des salaires** en commençant par les plus faibles, et à l'augmentation des ressources de la **protection sociale**. Plutôt qu'une société divisée entre stressés du travail, précaires et chômeurs, il faut aller vers une société du temps **libre** où **tout le monde travaille, mais moins**.

IL FAUT REDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL ET AUGMENTER LES SALAIRES !

Pour ce faire, l'**argent existe** : si les dividendes versés par les entreprises représentaient la même proportion de leur masse salariale qu'il y a 30 ans, ils seraient inférieurs de 60 milliards, ce qui équivaut à 2 millions d'emplois (payés au salaire médian, cotisations sociales incluses).

Réduire le temps de travail, d'accord, mais comment ?



Si, en 1936, le **Front Populaire** vote la semaine des 40 heures, un simple « vote » ne suffit pas et dans de nombreuses entreprises où le **rapport de forces est absent**, la semaine de 40 h est progressivement **contournée**, puis **démantelée**. Les heures supplémentaires dérogatoires aux 40 h, nombreuses dans les faits, sont légalisées par le décret-loi Reynaud de 1938. Deux ans plus tard, le **fasciste Pétain** porte la durée hebdomadaire à 60 heures de travail !

La réduction **effective** du temps de travail ne s'est donc pas faite « naturellement » : ce sont les **luttons sociales** qui ont assuré cette redistribution des gains de productivité sous forme de baisse du temps de travail et pas seulement d'augmentations de salaires. L'histoire des luttons sociales a été scandée par les **combats sur le temps de travail**.

Quand on comprend que le temps de travail représente la **ligne de répartition des richesses** créées, on ne s'étonne plus de l'acharnement farouche du patronat à vouloir abattre les 35 heures, à rabâcher « coût du travail » et « compétitivité », etc. Ce discours ne vise qu'à asseoir l'existence et la légitimité du profit pour les propriétaires des moyens de production. Mais au final, tout se résume à un **choix politique** : la richesse doit-elle revenir aux **travailleurs** qui la créent ou doit-elle être ponctionnée par une **minorité** de riches ?

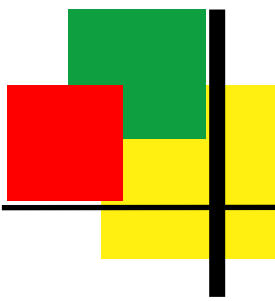
Nous devons écrire à présent une nouvelle page du progrès social : l'éradication du chômage de masse passe par la réduction du temps de travail dans nos entreprises.

- ✉ La **semaine des 32 heures** doit être un objectif partagé par tous les salariés travaillant à la journée, sous forme de la **semaine des 4 jours**. **Dégager un troisième jour de repos** dans la semaine est une revendication qui touche le maximum de catégories de travailleurs, de l'ouvrier au cadre,
- ✉ Le salaire doit être maintenu, et même, augmenté en s'appuyant sur la grille fédérale des salaires revendiqués,
- ✉ Pour les salariés travaillant en équipes successives, en **quarts continus 24/24**, pour les rythmes atypiques incluant le travail de nuit, c'est la **semaine des 28 heures** qui doit être imposée, avec un week-end sur deux à la maison, pour reconstruire une vie sociale et familiale digne du 21^{ème} siècle,
- ✉ Entre les rythmes de travail à la journée (32h) et 3x8 continus (28h), on peut construire avec les salariés concernés une revendication de durée de travail **intermédiaire**, par exemple de 30 h / semaine.

Ces revendications vous semblent **utopiques** ? Si l'on avait dit à nos grands-parents de s'engager pour les 35 heures hebdomadaires, beaucoup auraient peut-être aussi trouvé ça « utopique », et pourtant, **nous y sommes aujourd'hui !**



C'EST EN POPULARISANT LES 32 HEURES, EN ENGAGEANT UN PLAN DE MOBILISATION DANS CHAQUE ENTREPRISE QU'ON LES GAGNERA !



Déclaration des Syndicats du BURKINA FASO.

Le régiment de la sécurité présidentiel (RSP), bras armé du régime de Blaise Compaoré, a fait un coup d'Etat.

L'ancien patron du RSP, Gilbert Diedere, s'est autoproclamé chef "d'un conseil" qui prétend avoir pris le pouvoir. C'est un homme de Compaoré, chassé par l'insurrection populaire d'octobre 2014 et "exfiltré" en Côte d'Ivoire par le gouvernement français, soutien au dictateur en place.

La dissolution du RSP est une exigence qui n'a cessé de grandir ces derniers mois, car c'est une arme contre le peuple, ses organisations de lutte.

L'ensemble des confédérations syndicales, rassemblées dans l'Unité d'action syndicale du Burkina Faso ont dénoncé ce coup de force et ont appelé à la grève générale sur l'ensemble du territoire.

Ouagadougou, le 16 septembre 2015

MOTION DE GREVE

A Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS).

- ✉ Considérant le rôle qu'a toujours joué le mouvement syndical burkinabè à tous les tournants décisifs de l'histoire du Burkina Faso,
- ✉ Considérant le rôle négatif de l'armée à travers son intrusion sur le champ politique depuis le 3 janvier 1996,
- ✉ Considérant la condamnation de la récupération de l'insurrection Générale populaire des 30 et 31 octobre 2014 par l'Unité d'Action Syndicale (UAS) à travers la déclaration du 3 novembre 2014 et l'exigence d'un retour à une transition politique civile,
- ✉ Considérant la perturbation du climat social par les actions du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) à travers quatre sorties intrusives dans la vie politique (Décembre 2014, février, juin et septembre 2015),
- ✉ Considérant la ferme position du mouvement syndical contre tout coup d'Etat,

Vu l'impérieuse nécessité de se battre pour une véritable démocratie dans notre pays,

L'Unité d'Action Syndicale (UAS), fidèle à ses engagements et à son rôle historique dans la vie du peuple burkinabè :

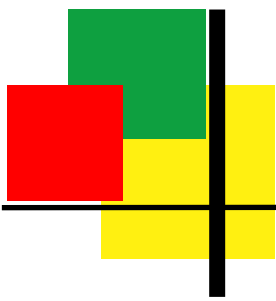
1. Condamne fermement cette 4^{ème} intrusion du Régiment de Sécurité Présidentielle dans la vie politique Nationale,

2. Exige la dissolution sans condition du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP),
3. Interpelle toutes les composantes du peuple burkinabè sur leur rôle de défense de l'intérêt supérieur de la Nation,
4. Appelle les travailleuses et travailleurs des secteurs public, parapublic, privé et du secteur informel à observer un mot d'ordre de grève générale sur toute l'étendue du territoire à partir du mercredi 16 septembre 2015 jusqu'à nouvel ordre,
5. Appelle les travailleuses et travailleurs des secteurs public, parapublic, privé et du secteur informel à se rassembler dans tous les endroits stratégiques sur l'ensemble du territoire national jusqu'à nouvel ordre.

En tout état de cause, l'Unité d'Action Syndicale (UAS) rend responsables le Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) et tous ses complices qui répondront de leurs actes devant l'histoire et le peuple burkinabè.

« Le mot d'ordre de grève et de mobilisation est largement suivi sur l'ensemble du territoire. A Ouagadougou, les éléments du RSP dispersent tout rassemblement en tirant à balles réelles.

Le projet d'accord concocté par la CEDEAO (Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest) aboutit à avaliser le coup d'Etat avec l'acceptation de toutes les exigences du RSP. Son contenu est très grave et inacceptable. C'est dire que la lutte ne peut que continuer".



MIGRANTS, RÉFUGIÉS :

une Europe inhumaine !

I l a fallu découvrir dans un camion frigorifique des dizaines de corps sans vie, ou que soit publiée la terrible image du petit enfant, Aylan, rejeté par une mer, devenue son linceul, sur une plage ensoleillée de Turquie, pour choquer, secouer, bouleverser bien des consciences. **Ces drames humains**, ajoutés à des milliers d'autres, **dépassent tous nos cauchemars**.

Drames qui s'ajoutent aux 25 000 personnes mortes en fuyant la guerre dans leurs pays depuis 20 ans, dans l'espoir d'une vie meilleure. Mais qui, malheureusement, la plupart du temps, finissent dans des camps de réfugiés ou des bidonvilles.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que ces pauvres citoyens fuient la pauvreté, les bombardements, les guerres civiles, les dictatures, en Afrique, en Afghanistan, en Syrie, en Libye, etc... Tout ceci est lié et déclenché directement ou indirectement sous couvert d'une lutte contre le terrorisme, amenant autant de situations politiques, économiques et sociales désastreuses pour les peuples.

L'OTAN porte une lourde responsabilité dans ces drames liés aux flux migratoires. Les interventions militaires pour destituer des dictateurs, ont servi de terreau fertile à la montée en puissance des extrémistes, comme en témoigne la montée en force de l'Etat Islamique.

Une des réponses à ces populations : la France, début septembre, décide d'aller bombardier l'Etat Islamique. Nous ne pouvons que nous interroger sur l'efficacité de ces bombardements. En effet, il suffit de regarder les résultats des bombardements menés depuis plusieurs années contre les djihadistes au Yémen : cela n'a pas changé grand-chose, si ce n'est de très nombreuses victimes dans les populations civiles.

Beaucoup de progrès reste à accomplir, afin de prévenir les conflits et arrêter les guerres en cours qui forcent tant de gens à fuir leurs foyers.

Il ne faut pas avoir la mémoire courte, ou sélective, car ce flux de réfugiés nous ramène tout droit à des heures sombres de notre histoire : en 1940, en quelques semaines, huit à dix millions de personnes s'enfuient du

Nord de la France, soit ¼ de la population, emportant avec elles de maigres bagages.



Cet exode jette aussi sur les routes des familles belges, hollandaises et luxembourgeoises.

Pendant la guerre d'Espagne 500 000 Espagnols ont demandé l'asile en France.

Pourquoi ce qui était nécessaire un temps, ne le serait plus aujourd'hui ?

Quelle est la différence entre ce qui s'est passé avant, et ce qui se passe maintenant ?

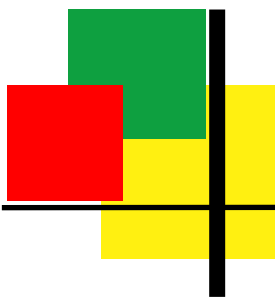
Nous subissons une guerre que nous n'avons pas voulue, comme tous ces peuples qui fuient actuellement, une guerre qui n'est pas la leur et la barbarie !

Sur le plan humanitaire, c'est un désastre !

Alors que les peuples sont amenés à subir des conditions de vie à la limite du supportable ou à quitter leurs pays, **le niveau des aides financières internationales** pouvant servir à redynamiser l'économie des pays concernés **est en baisse**.

La France est l'un des plus mauvais élèves dans ce domaine. Alors que le parlement français a voté le 24 juin 2014 une loi dite « d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale », elle baisse sa dotation de 9 % d'une année sur l'autre.

En effet, alors que l'ONU préconise un versement de 0,7 % du revenu brut national, la France ne verse que 0,36 % de celui-ci, soit 533 millions d'euros.



Face à cette détresse, et après avoir annoncé l'accueil de ces milliers de réfugiés en Europe, la Hongrie ferme ses frontières, en construisant un mur de barbelés de 175 mètres de long. L'Autriche, répond en mobilisant l'armée pour fermer ses frontières. L'Allemagne, qui après avoir annoncé l'accueil de 800 000 réfugiés, a réintroduit les contrôles aux frontières. Et pour finir, c'est l'annonce de Valls le 16 septembre, qui, pour répondre à la préoccupation de la droite et de l'extrême droite, réintroduit le contrôle aux frontières.



Ces réactions en cascade mènent à la catastrophe !

Ces contrôles aux frontières viennent mettre à mal la libre circulation des personnes à l'intérieur des frontières des 26 pays signataires des accords de Schengen.

Les gouvernements allemand et français ont décidé de ne pas fermer totalement la porte « aux demandeurs d'asile et à ceux qui réclament le statut de réfugiés », dans la perspective de piocher dans la main d'œuvre parfois très qualifiée, pour un salaire de misère. Nous pouvons nous demander ce qu'il adviendra des autres réfugiés, qui ont fui un pays pour ne pas mourir ?

Ce n'est pas non plus le FN, qui va venir en aide aux réfugiés. Celui-ci vante la tolérance zéro de l'Australie, qui vise à payer les passeurs pour qu'ils fassent demi-tour, il réclame la suppression immédiate de Schengen, l'arrêt de la politique du droit d'asile et la fin de « toutes les aides » sociales qu'elle juge « incitatives ».

Les grands médias nationaux se font le relais de ces **propagandes**, et aident à la montée de la xénophobie. Pas un journal télévisé ne se passe sans une intervention sur le « coût » des aides aux réfugiés. Il ne faut pas oublier que le **principe d'égalité** est inscrit dans la devise nationale et la Constitution française. Les étrangers peuvent donc, sur cette base, avoir accès **aux mêmes aides sociales que les nationaux**, à condition qu'ils remplissent **un certain nombre de critères**, ce qui exclut d'office un grand nombre d'entre eux. Dans la plupart des cas, pour bénéficier de ces aides, il faut disposer d'un visa de long séjour valant titre de séjour, d'une carte de séjour "compétences et talents", de résident ou de séjour temporaire, ou d'une autorisation provisoire de plus de trois mois.

Comment avoir tous ces papiers lorsque l'on a quitté son pays en catastrophe pour éviter **une mort certaine** ?

La dernière en date, concerne l'aide médicale d'urgence aux réfugiés, en mettant en avant, le « trou » de la Sécurité sociale. Cette aide ne représente que 0,4 % du montant des dépenses de la Sécurité sociale, soit 280 000 €. Ce chiffre est à comparer aux 240 millions d'exonérations de cotisations sociales et autres cadeaux qui sont fait aux entreprises, sans aucun contrôle.

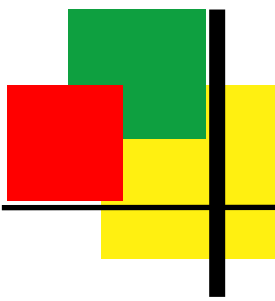
Et quand bien même, qui sommes-nous, pour juger leur détresse et leur refuser l'asile ?

La démonstration est faite, s'il y en avait besoin, que la libre circulation entre les pays européens, n'est pas pour satisfaire une certaine démocratie, **mais bien pour la libre circulation des marchandises et des capitaux.**

En effet, il devient plus facile de faire passer de l'argent d'un pays à un autre que d'accueillir des personnes en détresse.

La tragédie qui se déroule devant nos yeux, ne doit pas nous laisser indifférents, et nécessite une réelle mobilisation internationale sous l'égide de l'ONU et un engagement réel des pays membres de l'UE qui passe par un changement de politique envers ces pays.

Fortes de leurs valeurs sociales et de solidarité, la CGT et l'ANCAV-TT ont décidé d'ouvrir, de façon transitoire, les villages vacances à ces réfugiés.



Droit International.

GRANDE BRETAGNE :

PROJET DE LOI SUR LES SYNDICATS.

David Cameron a énoncé une série de mesures à l'encontre des syndicats. Suite aux grèves massives du métro londonien, Cameron a laissé éclater sa colère contre le service public en qualifiant cette grève de « inacceptable et injustifiable ».

Les syndicats ont refusé la proposition du responsable du Métro (Mike Brown) d'une augmentation de 2 % pour les conducteurs. Les syndicats ont protesté contre le service de nuit supplémentaire qui sera mis en place dès septembre 2015. Les représentants des salariés condamnent fermement le manque de respect pour la **vie de famille**, en allongeant le service de nuit.

Suite à cette journée de grève qui a rassemblé quelque 20 000 salariés, David Cameron a lancé un nouveau projet de loi, « Trade Union Bill », qu'on peut traduire par Loi sur les Syndicats. Ce projet de loi est actuellement en première lecture à la Chambre des Communes britannique, depuis le 15 Juillet 2015. Voici une liste des principales mesures du projet de loi :

- ✚ **Les grèves seront illégales à moins que 50 % des salariés votent en faveur de la grève.**
- ✚ **Dans les services publics clés (éducation, santé, pompier, transport, sécurité frontalière et énergie), il doit y avoir un taux de participation de 50 %, et 40 % des personnes éligibles à voter doivent soutenir la grève.**
- ✚ **Le piquet de grève illégal sera dorénavant une infraction pénale,**
- ✚ **Les syndicats devront renouveler tout mandat de grève dans les quatre mois du premier tour de scrutin,**
- ✚ **Les règles interdisant aux employeurs d'embaucher du personnel pour remplacer ceux en grève seront abrogées,**

✚ **Les syndicats devront donner aux employeurs un préavis d'au moins 15 jours avant le début de toute action,**

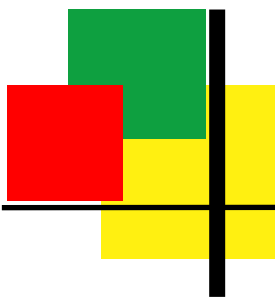
✚ **De nouvelles limites sur le montant du temps que peut passer un fonctionnaire sur des activités syndicales,**

✚ **Les syndiqués devront approuver leur consentement pour payer les cotisations aux organisations syndicales,**

✚ **Les travailleurs des services publics devront payer leurs cotisations syndicales par eux-mêmes. Elles étaient directement déduites du salaire auparavant.**

Ce projet de loi sur les syndicats est perçu comme inacceptable, non nécessaire et non démocratique. L'ensemble des mesures vont rendre l'activité syndicale très compliquée au Royaume-Uni. La loi remet en cause le principe même du droit de grève, car l'organisation d'un mouvement de grève nécessitera plus de moyens et pour des résultats non garantis. La possibilité d'embaucher des briseurs de grève annule totalement le droit de grève.





INTERNATIONAL

Les mouvements de grève dans le métro londonien et dans le secteur public ne semblent pas faire entendre raison au Premier Ministre britannique qui au contraire répond aux grèves et aux syndicats par des mesures encore plus dures.

La solidarité syndicale est dans ce cas plus que nécessaire, elle est vitale. Le gouvernement de David Cameron tente d'anéantir le pouvoir des syndicats au Royaume-Uni, comme d'autres gouvernements en Europe. Un soutien de la CGT et de l'ensemble des travailleurs français serait bénéfique et montrerait aux syndicats britanniques qu'ils ne sont pas seuls dans la lutte.

Les représentants des firmes multinationales continuent leur offensive contre le droit de grève pour affaiblir les droits des travailleurs en Europe et dans le monde, à l'exemple de ce qui se passe en France avec les lois Macron, Rebsamen et celle qui se profile après le rapport Combrexelle.

Derrière cette offensive contre le droit de grève, l'objectif est de voir les normes du travail et les droits des travailleurs devenir une variable d'ajustement dans le monde des affaires, et cela avec l'appui de l'Union Européenne et les gouvernements des 28 pays qui la composent.

Les libertés syndicales en Europe et dans le monde et plus largement les droits et libertés des travailleurs ne sont pas négociables, au contraire ils doivent être renforcées. Pour cela nous avons besoin d'un syndicalisme de luttes en Europe et dans le monde, et non d'un syndicalisme d'accompagnement du capital.

PROTECT THE RIGHT TO STRIKE

If the trade union bill becomes law it will undermine the basic right to take strike action and defend decent work.

TAKE ACTION

FIND OUT MORE

NO TO ZERO HOUR CONTRACTS

Continue to TUC website

© Sam Harris / reportdigital.co.uk

#tubill

Traduction de l'affiche : Si ce projet devient la loi, il fera exploser le droit de faire grève et de revendiquer des conditions de travail décentes pour les travailleurs. Non au contrat zéro heure.



NOUS POUVONS FAIRE BEAUCOUP ENSEMBLE !
Pour protéger les salariés et accompagner les acteurs de l'entreprise.

Certifié

Contrat Solidaire
et Responsable



(01 55 33 41 27) (www.mutuelle-familiale) • fr

SANTÉ - PRÉVOYANCE - PRÉVENTION